

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-07-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande des Déménagements NOYON domiciliés Z.I Sauxmarais, 217 Rue des Pommiers, 50110 TOURLAVILLE, pour le déménagement au 1, Place de Gaulle, Résidence Alinoa, appartement 8, 50760 BARFLEUR le lundi 23 février 2025,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : 1 place de stationnement pour un véhicule de 8m sera réservée sur le trottoir devant le 1, Place de Gaulle, le lundi 23 février 2025 de 8h à 13h, afin de permettre au camion de déménagement de stationner.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 3 : Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 13 février 2025

Le Maire
Christiane TINCELIN

